

Élection 2025 Ville de Blainville

AVIS PUBLIC PERSONNEL ÉLECTORAL DEMANDÉ

Les personnes désirant travailler à l'élection lors du **scrutin du dimanche 2 novembre 2025**, au **vote par anticipation du dimanche 26 octobre 2025** et/ou au **vote au bureau du président d'élection du vendredi 24 octobre 2025**, soit comme scrutateur, secrétaire, préposé à l'accueil / aux listes, préposé à l'information / circulation sont invitées à remplir le formulaire sur le site Web de la Ville, à l'onglet *Travailler à l'élection* de la section *Élection municipales 2025* ou au bureau du président d'élection (*à l'hôtel de ville*).

Les candidats doivent être âgés de 16 ans et plus. Il n'est pas nécessaire d'être résident de Blainville, mais suivant le nombre de candidatures, préséance pourra être donnée à ceux qui y demeurent. Constitue un atout le fait d'avoir déjà travaillé lors d'élections antérieures.

Les personnes dont la candidature sera retenue devront suivre une séance de formation obligatoire. Les dates seront communiquées ultérieurement.

Les tarifs payables au personnel électoral peuvent être consultés à l'onglet ci-haut mentionné.

Donné à Blainville,
ce 3 septembre 2025

PATRICK ST-AMOUR, avocat
Président d'élection